

Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 04 Février 2025

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, BLANC, BRENIER, NAILI, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, MALIGEAY

Excusés avec pouvoir : F. PIRAUD (pouvoir à B.BLANC), M. HYVERNAT (pouvoir à D.LOMBARD), C. TULOUP (pouvoir à J.MALIGEAY)

Excusés : P. ARQUILLERE, D. VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.
Bernard PINET est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 02/2025DE01 : Répartition 2024 du produit des amendes de police 2023

Lors de la séance du 11 octobre 2024, le Conseil Départemental a attribué une subvention de 20000 € au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de polices 2023 destinés à sécuriser la route du Col et aménager un parking. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter cette subvention.

Délibérations n° 02/2025DE02 : Choix d'une convention de participation pour les risques « santé » et « prévoyance » et mandat au CDG69 pour mener la procédure

Cette délibération est retirée et reportée au prochain conseil municipal.

Délibérations n° 02/2025DE03 : Révision du montant de la participation financière à la protection sociale complémentaire pour le risque « santé »

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 12/2019DE05 en date du 03 décembre 2019, la collectivité avait décidé d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG69 pour les risques santé et prévoyance et fixé le montant de la participation financière de la commune à 12 € par agent et par mois pour le risque « santé » et 10 € par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

Les tarifs relatifs à la protection sociale complémentaire pour le risque « santé » ayant fortement augmenté ces dernières années, et cette année encore de 5 %, Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le montant de la participation par agent et par mois pour le risque « santé » à 15 € et d'anticiper ainsi d'une année l'obligation réglementaire. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibérations n° 02/2025DE04 : Approbation du plan de mobilité du SYTRAL

Le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités, qui est l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) de la Métropole de Lyon et de 11 intercommunalités du Rhône, a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais le 21 novembre 2024.

Ce plan de mobilité vise à anticiper l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires et à planifier des solutions adaptées pour réduire le trafic automobile en développant des solutions alternatives et complémentaires à la voiture individuelle, comme les transports collectifs, le covoiturage et les modes actifs. Il propose également d'unifier le réseau de transport, la tarification et le système d'information.

Pour améliorer la qualité du cadre de vie et la santé publique, le plan de mobilité vise une baisse de la part des déplacements réalisés en voiture, une augmentation des usages des transports collectifs ainsi qu'une très forte augmentation des usages du vélo d'ici à 2040.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de plan de mobilité.

Délibérations n° 02/2025DE05 : Approbation du règlement intérieur au marché hebdomadaire du jeudi

La commission marché, en partenariat avec la police pluri-communale, a élaboré un règlement pour le marché hebdomadaire du jeudi afin de mieux pouvoir encadrer cette manifestation, notamment en termes d'autorisation de présence des forains sur le marché et de gestion des déchets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Délibérations n° 02/2025DE06 : Elaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Madame le maire rappelle que la loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023 confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique. Les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en utilisant un portail cartographique du ministère de la Transition énergétique.

Elle rappelle en outre le travail effectué pour définir les territoires sur la commune de Bessenay ainsi que la délibération n° 09/2024DE09 approuvant que la CCPA porte la concertation de la population.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les zones d'accélération proposées sur la commune.

Décisions du maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes relative au cimetière :

- Renouvellement de quatre concessions pour une durée de 15 ans,
- Renouvellement de deux concessions pour une durée de 30 ans,
- Acquisition d'une concession pour une durée de 30 ans.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCCV NICOLAS pour le clos d'Henry 47 Rue de Sèze 69006 LYON	PERMIS D'AMENAGER Rue Marcel Roux	Création d'un lotissement de 10 lots : <ul style="list-style-type: none">- 1 lot d'habitat collectif- 2 lots d'habitat intermédiaire,- 6 lots d'habitat jumelé-goupé- 1 lot d'habitat individuel	03/01/2025
BLACHERE Joël 18 chemin du Mortier	Permis de construire 18 chemin du Mortier	Transformation d'une grange en 2 logements distincts.	17/01/2025

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Espace culturel : la réunion de validation de la phase APD (Avant-Projet Détaillé) est prévue ce jeudi 06/02 ; il s'agit de la dernière phase avant le dépôt du permis de construire.
- Le service technique a réhabilité le local sous la halle : une cloison a été cassée, la peinture des murs entièrement refaite, des étagères installées ainsi qu'un lavabo avec un cumulus pour l'eau chaude. Les travaux sont terminés. Du matériel à destination des différentes associations est d'ores et déjà stocké dans ce lieu pour faciliter les manipulations, à proximité des lieux de manifestations. L'utilisation de la Halle sera désormais à privilégier pour les petites manifestations... Une fermeture à badge sera installée dans le courant de l'année pour permettre d'avoir un suivi des utilisateurs.
- La pompe à chaleur de la mairie qui utilise la géothermie de la cour de l'école a dû bénéficier d'une remise aux normes réglementaire, selon le Cahier Technique Professionnel pour le suivi des équipements sous pression du 23 juillet 2020, pour un montant de 8000 € HT. Elle présente également un problème de fuite de gaz pour lequel un devis de recherche de fuite d'un montant de 3000 € HT vient d'être validé. En parallèle, un désembouage a été réalisé sur le circuit dans le courant de l'automne.
- Maison des associations : un problème de chauffage a également été rencontré au niveau de la salle de gymnastique de la maison des associations avec des températures excessives dans cette pièce. De nombreuses interventions ont eu lieu pour finalement identifier une vanne qui ne fonctionnait plus.
- Bibliothèque : un velux sera remplacé dans les prochaines semaines pour un montant de 1600 € TTC.
- Toitures : des recherches de fuite ont été faites sur la toiture de l'école et de la salle polyvalente suite à de nombreuses infiltrations d'eau lors d'orages ou pluies violentes. Des travaux de réparation sont prévues dans les prochaines semaines.

O Manifestations

- Vogue : les réunions se poursuivent pour l'organisation de cette manifestation. Différents points ont déjà été abordés, notamment celui de la sécurité avec l'identification des parkings, la fermeture des voies... Une rencontre avec la gendarmerie sera organisée dans le courant du mois de février.
- Printemps des arts : un prochain point sera fait le 20 février avec la bibliothèque. Une exposition qui fait le tour du territoire sur « les Murmures du Temps » sera présentée à cette occasion.

O CCAS

Solidarité partage est une association qui peut venir en aide aux personnes en difficultés. La commune verse une subvention de 0.22 €/habitant/an à cette association. L'association ayant été assez peu sollicitée ces dernières années, elle redistribuera une partie des subventions perçues aux CCAS des communes, en fonction du nombre d'habitants.

Arrivée de David Croci

○ Fleurissement et cadre de vie

Pour l'aménagement paysager, la commission attend une embellie pour planter des couvre sols dans la butte au bout du cimetière et des vivaces de part et d'autre, sans faire de nouveaux aménagements.

Un projet de création en bois, dans le même esprit que le bouquet de fleurs en face du parc, a démarré.

Concernant la sous-commission quartiers et hameaux, le dépliant « plan de ville et hameaux » est fini au niveau de la conception suite aux propositions de bénévoles et de la commission. Pour la partie commercialisation, celle-ci est toujours en cours par l'entreprise InfoCom France.

○ Communication

- Pour le premier Pick'infos de l'année, la rétrospective est faite sous la forme d'un livret, en reprenant le texte des vœux de Madame le Maire du 12 janvier. Pour les prochains, la commission a déjà des sujets comme les anniversaires des associations pour celles qui ont répondu favorablement à sa proposition. Les autres sujets et les nouvelles propositions sont toujours intéressants à envisager et à traiter, le Pick'infos étant distribué à toute la population.
- La conception du panneau fixe de la Brévenne est en cours, la commission, qui comprend 4 commerçants, attend la nouvelle proposition du graphiste.

○ Culture

- La commission réfléchit à l'organisation d'un spectacle de variété sur le thème de Michel Fugain dans le courant du 2^{ème} semestre.
- Bibliothèque : Une saison culturelle a été mise en place par la médiathèque départementale qui propose un spectacle gratuit (seuls les frais liés aux repas des artistes et à la SACEM restent à charge). La bibliothèque de Bessenay a été retenue pour un spectacle pour les tous petits, un mercredi matin (date à confirmer).
- La bibliothèque propose également des ateliers « conversation sur la mobilité rurale à Bessenay ». Le 1^{er} atelier aura lieu le 22 février et, à cette occasion, la mobilité sera étudiée sous l'angle anthropologique et sociologique. L'animation est assurée par Sarah Bastien, bénévole à la bibliothèque.

○ Voirie

- Parking de la Brévenne : il est désormais terminé et l'information a été transmise aux riverains.
- Nettoyage des traverses : l'ensemble des traverses a été nettoyé par les Brigades Natures.
- Eparage : L'entreprise Franck TP a terminé l'éparage des chemins pédestres ; d'autres chemins ont également été nettoyés par le SIVOM.
- La commission voirie travaille actuellement sur les emplacements problématiques au niveau des poubelles, en partenariat avec la CCPA. Le camion de collecte a été remplacé et le nouveau camion est plus large, ce qui pose des problèmes en certains endroits (le Chapoton, Crussilleux...).
- Voirie communautaire : la CCPA travaille sur les secteurs de Crussilleux (pour des reprises d'eau) et de Jussieu suite au courrier adressé à la mairie par un collectif de riverains pour alerter sur la vitesse excessive et le nombre important de véhicules. Un comptage sera installé dans le courant du printemps pour comptabiliser les véhicules et mesurer leur vitesse.
- Réseaux :
 - *SYDER, démarche performancielle : les luminaires ont été choisis. 359 luminaires seront remplacés. Ceux de la Brévenne seront conservés avec l'installation de module de télégestion. Ceux de St Irénée seront remplacés car les modules de télégestion ne peuvent pas être installés sur les luminaires existants.
 - Stade de foot : un devis a été accepté pour le remplacement par des projecteurs led des luminaires des stades de foot en herbe et en ghorre. Les travaux interviendront dans le courant de l'année.
 - *SIEMLY : la télérelève des compteurs est en place. La commune compte 1207 abonnés, il reste 145 compteurs à installer. Seuls 5 refus ont été enregistrés.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

- Projet de sécurisation de l'accès piéton au parking des écoles ; une phase de test avec des barrières a été mise en place pour voir si cet aménagement donne satisfaction et atteint son objectif de freiner les enfants avant qu'ils ne débouchent sur la rue du Nord ou si des ajustements sont nécessaires.
- Ecole Les Echaras :
 - *un rack à vélo a été installé dans la cour de l'école pour permettre aux enfants de stationner leur vélo en toute sécurité ; il est déjà bien utilisé et apprécié.
 - *le conseil d'école a eu lieu ce jour. 190 enfants scolarisés. Effectif stable prévu pour la rentrée prochaine.
 - *l'évaluation de l'école par l'Education Nationale est toujours en cours. Des questionnaires ont été diffusés et des entretiens avec différents acteurs de l'établissement sont à venir. Un bilan de cette évaluation sera réalisé à l'occasion du prochain conseil d'école.
- Grain de sel recrute un coordonnateur accueillant à temps partiel (annonce à retrouver sur les panneaux d'affichage de la commune).

- ACM (Accueil Collectif de Mineurs) : dans le cadre du remplacement congé maternité de la directrice, une animatrice prendra la direction de l'ACM. Une demande a été adressée en ce sens auprès de Jeunesse et Sport. Une animatrice sera donc recrutée.

O Agriculture

- Apicité : le programme 2025 s'annonce chargé avec :
 - *dans le cadre des semaines de l'environnement organisées par la CCPA du 01/05 au 15/06 sur l'ensemble du territoire, le samedi 14 juin 2025 une matinée sur le thème des plantes mellifères et la pollinisation à la Drivonne, de 9h30 à 13h. Cette matinée sera également l'occasion de fêter la 3^{ème} abeille obtenue fin 2024.
 - *mercredis 05/02, 02/04, 07/05 et 11/06 : des visites à destination de l'ACM sont prévues au rucher de la Drivonne sur le thème « pollinisation au fil des saisons – rôle des insectes pollinisateurs »,
 - *mercredis 23/04, 30/04 et 27/08 : rendez-vous découverte de l'office du tourisme des Monts du Lyonnais, séances de 2h de 10h à 12h, ouvertes à tous sur inscription à l'Office de Tourisme,
- Campagne piégeage de frelons : l'Etat a mandaté des organismes (le Groupement de Défense Sanitaire GDS, le GDS apicole, le Groupement d'Action Sanitaire Apicole du Rhône GASAR) pour mettre en place un protocole de piégeage des frelons au printemps. A ce jour, ces actions étaient laissées au bon vouloir des communes qui choisissaient, ou non, d'organiser des opérations. La commune de Bessenay a choisi de piéger les frelons asiatiques depuis 4 ans et est donc en avance par rapport à d'autres communes. La CCPA sera en charge de gérer le protocole mis en place par les organismes cités plus hauts ; deux référents par commune doivent être identifiés à cet effet.
Rappelons que le frelon asiatique est dangereux pour les abeilles mais aussi pour la population : randonneurs, marcheurs, paysagistes, apiculteurs...
Les référents frelons communaux organiseront une action communication sur les marchés les 6 et 7 mars prochain.

Questions diverses

Madame le Maire revient sur l'effondrement d'une maison à St Cry vendredi 31 janvier qui, fort heureusement, n'a pas fait de blessé. Un arrêté de péril a été pris en urgence accompagné d'une demande de démolition de la maison afin de sécuriser les lieux. Une déviation a été mise en place très rapidement par la DRIRE. La démolition est intervenue sans délai et était quasiment terminée le samedi matin. Le Département est ensuite intervenu pour le nettoyage de la route qui a pu rouvrir dès le début de l'après-midi de ce samedi 01/02.

Jacques Maligeay indique que le moment serait sans doute opportun pour sécuriser la descente du Raton qui bénéficie ainsi d'une meilleure visibilité.

Madame le Maire indique qu'un courrier a été adressé à Monsieur le Président du Département pour, en effet, échanger sur la suite à donner. Aujourd'hui, les possibilités de reconstruction permises par le PLU sont limitées et le Département sera donc associé à cette réflexion.

La séance est levée à 22 h 00. **Prochain conseil municipal le mardi 25 mars 2025 à 19 h 30.**